



RÉUNION PUBLIQUE DE DÉMARRAGE - MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022, 18H30, SALLE POLYVALENTE

RÉDACTEUR : B. VILLAEYS

CONTACT : b.villaeys@lagence-at.com

TÉLÉPHONE : 06 07 54 78 73

Présents :

- Monsieur le Maire et élus
- L'agence actions territoires : Brigitte Villaeys, paysagiste urbaniste
- Environ 40 personnes

Cette première réunion publique a pour objet de présenter à la population la démarche de la révision générale du PLU et les modalités de concertation.

1. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

La commune souhaite une révision partagée avec les habitants, c'est pourquoi la commune s'est engagée dans une concertation élargie.

Le Plu actuel, bien que récent, ne convient pas à l'équipe municipale, qui estime que certains sujets n'ont pas été assez traités, notamment le développement économique et agricole, les déplacements, le positionnement du centre de secours.

Pour le développement de l'habitat, la commune est déjà engagée dans la ZAC. La commune a négocié avec l'aménageur pour ralentir le rythme et ne réaliser que tranches 1 et 2 dans ce mandat. A ce jour les travaux sont en cours, mais partiellement suspendus par des fouilles archéologiques.

2. LA DÉMARCHE DU PLU ET LA CONCERTATION

La démarche du PLU, les différents documents le composant, la procédure sont présentées.

Les différentes modalités de concertation des habitants sont présentées : registre, courrier, réunion publique et panel citoyen. L'organisation du panel est précisé, avec présentation de la fiche de candidature, la charte, les modalités de sélection. Chacun est chaleureusement invité à participer à ces ateliers.

Les agriculteurs seront consultés de manière indépendante (questionnaire et RDV) pour connaître leurs besoins et problématiques.

3. ECHANGES AVEC LES HABITANTS

- Montant de la prestation du bureau d'étude : environ 45 000 euros HT
- La révision générale va porter sur toute la commune, pas que le village
- Rien n'est décidé à ce jour : les élus ont des idées, mais le but est de croiser les enjeux et les remontées de chacun pour choisir les meilleures options
- Les nombreux thèmes du diagnostic n'ont pas de hiérarchie; certains restent incontournables (car règlementaires, comme le Plan de Prévention des Risques inondation). Tous doivent être traités. La hiérarchie se fera ensemble dans le cadre des études du PLU.
- Quelle population attendue? La commune ne s'est pas fixée de chiffre, mais ne veut se développer trop vite. En effet, cela implique des investissements pour la commune (réseaux, équipements). Par ailleurs, le tassement démographique de la région (traduit dans les documents de rangs supérieurs) orientent vers 1% maximum par an.
- Où seront prévus les nouveaux logements? Ils seront essentiellement dans la ZAC, qui est déjà largement calibrée. Les autres possibilités, si elles existent in fine, seront très à la marge.
- Ne fait-on pas une lourde dépense pour seulement le maintien des quelques commerces de la commune? Non, c'est bien une réflexion globale sur les commerces et activités, mais aussi les espaces agricoles, les équipements, les déplacements,... Le maire évoque par exemple le repositionnement de la maison médicale, qui n'est pas souhaitable dans un quartier résidentiel
- Zone de Non Traitement agricole : ce sujet se superpose au PLU, mais la question des limites agricole / habitat sera à travailler dans le PLU pour limiter les conflits d'usage.
- La commune est à vocation agricole et souhaite le rester.

> Remise des fiches de candidature pour le panel : vendredi 21 octobre 17h00 en mairie

LA RÉUNION EST CLÔTURÉE VERS 20H00